RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de l'alimentation

Arrêté du 08 FEV. 2021

portant approbation des élections de membres correspondants associés de l'Académie d'agriculture de France pour l'année 2020

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu le décret n°2014-579 du 4 juin 2014 relatif à l'Académie d'agriculture de France ;

Vu le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2020,

Arrête :

Article 1er

Sont approuvées les élections suivantes à l'Académie d'agriculture de France, en qualité de membres correspondants associés :

Section Productions animales
M. Andrew SHEPPARD

Section Sciences humaines et sociales
M. The Ahn DAO
Mme Yoko NIIYAMA

Section Milieux et êtres vivants
M. Baelhadj HAMDI-AISSA
M. Souleymane KONATÉ

Section Alimentation humaine
Mme Lara NASREDDINE

Section Agrofournitures
M. Michael HORSCH

Section Economie et politique
M. Siaka KONÉ

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le 08 FEV. 2021

Le ministre de l'agriculture
et de l'alimentation,

Julien DENORMANDIE